



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE AU RWANDA

FICHE RWANDA

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Les structures de l'enseignement au Rwanda ont été définies selon les dispositions légales figurant dans les textes suivants :

- la loi du 27 août 1966 portant sur l'éducation nationale ;
- l'arrêté présidentiel n° 175/03 du 28 avril 1967 fixant le règlement général de l'enseignement au Rwanda.
- La loi n°20/2005 du 20 octobre 2005 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement supérieur.

Le Conseil de l'enseignement supérieur est chargé de :

- définir les systèmes et procédures d'accréditation des institutions d'enseignement supérieur ;
- définir les grades académiques des enseignants et chercheurs ;
- contrôler le fonctionnement des institutions et les avis relatifs à la création, l'ouverture, la suspension, la fusion ou la fermeture des institutions d'enseignement supérieur
- assurer la qualité des enseignements et accréditer les institutions d'enseignement supérieur privées.

La loi n° 71/2013 du 09/10/2013 a restructuré l'enseignement supérieur au Rwanda avec la création de l'Université du Rwanda (UR). Cette réorganisation consiste en la fusion de sept établissements d'enseignement supérieur public qui autrefois dépendaient de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) créée en novembre 1963 par le gouvernement rwandais et la congrégation des dominicains de la province du Québec. L'UR est régie par le Conseil des gouverneurs, le Sénat académique et la représentation des étudiants ; le vice-chancelier en assure la direction.

L'UR se compose des entités académiques suivantes:

- Collège des Arts et des Sciences sociales (CASS) ;
- Collège d'agriculture, sciences animales et de médecine vétérinaire (CAVM) ;
- Collège de business et d'économie (CBE) ;
- Collège d'éducation (CE) ;
- Collège de médecine et des sciences de la santé (SPMC) ;
- Collège des sciences et de la technologie (CST) ;

Chaque collège est dirigé par un ou une "principal", l'équivalent des recteurs en France.

Parallèlement à ces collèges, il existe cinq écoles polytechniques et trois écoles d'infirmiers qui délivrent des diplômes de licence professionnels ; les étudiants sortant de ces écoles peuvent directement s'insérer sur le marché du travail.

Depuis 1995, l'enseignement supérieur privé ne cesse de croître (il n'a pas été possible à ce jour de quantifier le pourcentage d'étudiants dans le privé).

Les principales structures d'enseignement supérieur privées sont les suivantes :

- Institut Catholique de Kabgayi
- Université Libre de Kigali
- Institut d'Agriculture, de Technologie et d'Education de Kibungo
- Institut Laïque adventiste de Kigali
- Université Adventiste de l'Afrique Centrale
- Institut d'Enseignement Supérieur de Ruhengeri
- Université Catholique du Rwanda
- Institut de Management
- Institut protestant des arts et sciences sociales
- Collège du tourisme
- Mount Kenya University Kigali Campus
- Université de Kigali

Ces structures sont accréditées par le haut Conseil de l'enseignement supérieur.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Pour être admis à l'université (public ou privé), il faut être titulaire de son diplôme de fin d'études du secondaire (le diplôme A2 plus communément appelé les « humanités », l'équivalent du baccalauréat) et obtenir un certain nombre de points dans les deux disciplines en rapport avec la filière universitaire demandée.

Les filières scientifiques sont très prisées, elles sont suivies des sciences économiques, puis des sciences humaines et littéraires et enfin, des études d'éducation qui permettent de devenir enseignants au primaire ou secondaire.

Depuis 2010, le premier cycle universitaire est accompli après quatre années d'études, ce qui correspond au diplôme de Licence. Pour certaines filières (formation des enseignants du primaire), un diplôme est délivré après deux années d'études.

Enfin, il existe quelques masters dont la durée varie de dix-huit mois à deux ans selon le statut de l'université (privé ou public).

Chaque collège est spécialisé sur un domaine et propose des formations dans les disciplines suivantes jusqu'au niveau licence et dans certains cas jusqu'au niveau master.

Collège des Arts et des Sciences sociales (CASS)

- Traduction et d'interprétation
- Linguistique et Littérature
- Arts et édition
- Sciences politiques
- Etudes du développement
- Administration publique
- Histoire
- Sociologie
- Sciences sociales
- Droit
- Journalisme, communication, études des médias

Collège d'agriculture, sciences animales et de médecine vétérinaire (CAVM)

- Conservation de la nature et des forêts
- Sciences du sol
- Production animale
- Médecine vétérinaire
- Gestion des ressources aquatiques

- Mécanisation agricole, irrigation et drainage
- Science et technologie alimentaires
- Économie agricole et développement rural

Collège de business et d'économie (CBE)

- Administration des affaires
- Comptabilité
- Economie
- Statistiques appliquées
- Technologies de l'information

Collège de l'éducation (CE)

- Science de l'éducation
- Langage et Arts
- Education pour les sciences sociales
- Formation des enseignants des écoles primaire

Collège de médecine et des sciences de la santé (SPMC)

- Soins infirmiers généraux
- Sages-femmes
- Infirmiers en santé mentale
- Ergothérapie
- Sciences biomédicales laboratoire
- Thérapie dentaire
- Imagerie pour les sciences médicales
- Ophtalmologie
- Prothèses et orthèses
- Physiothérapie
- Médecine générale
- Pharmacie
- Chirurgie dentaire
- Psychologie clinique
- Nutrition et diététique

Collège des sciences et de la technologie (CST)

- Ingénierie de l'eau et de l'environnement
- Génie électronique et des télécommunications
- Biologie et chimie
- Géographie
- Informatique
- Technologie de l'information
- Génie civil
- Informatique
- Génie électrique
- Génie mécanique
- Mathématiques
- Physique
- Génie informatique
- Architecture
- Conception graphique
- Gestion immobilière et évaluation
- Mines et géologie
- Bâtiment et construction
- Sécurité de l'information

Les établissements privés proposent les mêmes enseignements que les établissements publics. L'attrait pour les formations privées, malgré leur coût (trois fois supérieur au public), augmente d'année en année pour les raisons suivantes :

- l'excellente réputation pour certains établissements;
- la possibilité pour des actifs de suivre un cursus en formation continue (cours du soir) ;
- la possibilité de poursuivre les études dans le supérieur après avoir échoué à l'entrée de l'université publique.

Ces structures sont accréditées par le Haut conseil de l'enseignement supérieur.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

La réorganisation de l'université a permis de :

- rationaliser l'offre de formation universitaire (répartition sur l'ensemble du territoire, complémentarité des formations, etc.);
- améliorer la gestion administrative et comptable ;
- améliorer la gestion des flux d'étudiants.

Le gouvernement rwandais poursuit à un rythme soutenu les réformes de son enseignement supérieur et mène une politique active de partenariats.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

En 2012, un accord cadre a été signé entre le Ministère de la Santé rwandais et l'Ambassade de France au Rwanda pour l'envoi d'étudiants rwandais (5 boursiers du gouvernement français) en médecine dans des filières de spécialisations définies au préalable par les deux parties. Dans ce cadre, deux conventions ont été signées entre l'université de médecine du Rwanda (UR) et, d'une part, l'université de Paris-Diderot en anesthésie-réanimation et, d'autre part, le centre Paul Strauss de l'université de Strasbourg en radiothérapie-oncologie. Ces conventions prévoyaient également l'échange d'enseignants chercheurs ; toutefois, elles n'ont pu aboutir dans les délais impartis compte tenu de la restructuration de l'Université nationale du Rwanda et sont restées caduques.

Il n'y a désormais plus aucune coopération universitaire avec un établissement d'enseignement supérieur français.

b) d'autres pays, notamment européens

Les coopérations avec les universités des pays tiers représentés au Rwanda sont assez nombreuses ; ces accords pour l'envoi d'étudiants et d'enseignants chercheurs, l'élaboration de programmes conjoints ou encore le don en équipements concernent les pays suivants :

- pour l'Union européenne, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Italie et la Suède.
- pour la sous-région, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.
- pour le continent américain, le Canada et les Etats-Unis.
- pour l'Asie, la Chine, la Corée, le Japon et l'Inde.

Certains pays comme le Canada, la Chine, les Etats-Unis et l'Inde mènent une politique soutenue de promotion de leur dispositif d'enseignement supérieur avec des actions telles que l'organisation de forums thématiques et de rencontres interuniversitaires, la présence d'*American corner* ou de centres Confucius au sein des campus universitaires et surtout, la mise en place d'accords gouvernementaux pour l'envoi de boursiers.

Enfin, il existe des accords de coopération avec des opérateurs œuvrant dans le champ de la coopération universitaire telle que la coopération technique belge (CTB), l'agence japonaise de coopération internationale (JICA). Ces partenariats se concrétisent le plus souvent par des financements en équipements et infrastructures.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-rwandaise

Il serait intéressant de développer des coopérations dans deux secteurs d'activités prioritaires pour le Rwanda - l'agronomie et le tourisme - et pour lesquels la France dispose d'un réel savoir-faire. De plus, il existe une forte demande d'appui en termes de formations de la part des professionnels de ce secteur.

En effet, le Rwanda manque de cadres intermédiaires et de techniciens qualifiés. La coopération universitaire franco-rwandaise pourrait être orientée sur les formations supérieures courtes (type BTS ou IUT) et les licences professionnelles, et revêtir la forme d'échanges d'étudiants, d'enseignants et le soutien à l'élaboration de programmes de formation.

Par ailleurs, une coopération au niveau des masters et de la recherche pourrait être envisagée sous l'angle régional autour de problématiques communes qu'il conviendrait d'identifier plus précisément.

Enfin, les besoins en formation dans le secteur de la médecine restent importants. Bien que d'autres pays soient très actifs dans le domaine de la coopération médicale, la France pourrait s'appuyer sur des associations médicales françaises (professeurs de médecine exerçant généralement en CHU) coopérant régulièrement avec le Rwanda.

VI- Contacts utiles

Mathilde LAURENS
Attachée de coopération pour le français
Mathilde.laurens@diplomatie.gouv.fr
+250 (0) 252 551 826

Honorine TUMUKUNDE
Responsable Campus France
Honorine.tumukunde@diplomatie.gouv.fr
+250 (0) 252 551 857